

JEUDI 2 MAI 2024

Le Snitem appelle à un dialogue approfondi et transparent en vue du PLFSS pour 2025

Au moment où se dessine la construction du PLFSS pour 2025, le Snitem souligne son souhait d'un dialogue juste, responsable et basé sur des données opposables et transparentes avec les pouvoirs publics.

Alors que le secteur est toujours en attente d'informations sur le déclenchement et les modalités de calcul de la **Clause de sauvegarde** pour 2022, sollicite depuis plus d'un an un arbitrage de son **accord cadre** et demande un dialogue sur les **modalités de gestion de la liste en sus**, celui-ci reste inquiet du manque de lisibilité concernant ses modalités de régulation.

Un dialogue approfondi doit désormais absolument s'engager avec les pouvoirs publics en amont du PLFSS pour 2025 pour trouver les voies et moyens d'une régulation renouvelée dans un esprit « gagnant-gagnant » pour notre pays.

Recommandations des entreprises

La construction du PLFSS 2025 devra prendre en compte les recommandations du rapport de la mission interministérielle sur la régulation des produits de santé (MIM) qui appelle une prise en compte globale des enjeux (préservation de la capacité à innover, réindustrialisation, prise en compte de la RSE, ...) en vue de la régulation. Les conclusions du rapport MIM recommandent également de « *s'appuyer sur des leviers combinés* » et indiquent que la régulation « *ne peut uniquement s'appuyer sur le prix ou la clause de sauvegarde* ».

De plus, une revue de dépenses des dispositifs médicaux a été diligentée au mois de novembre dernier par Mme Elisabeth Borne, alors Première ministre, auprès de l'IGAS et de l'IGF, et dans ce cadre le Snitem a formulé des propositions précises pour sortir d'un modèle de régulation qui aujourd'hui n'est plus ni efficient pour les finances publiques, ni soutenable pour les entreprises qui contribuent à l'offre de soins et à sa solvabilisation.

L'effort de tous est la voie la plus sûre pour une régulation qui doit être « utile » et non pas uniquement financière, c'est-à-dire qui peut conduire à des améliorations durables dans nos modes de gestion du système de santé : bon usage, meilleure pratique, meilleure observance, etc. **On ne réindustrialisera pas les territoires en mettant toujours plus à contribution directe ce secteur.**

A cet égard, le Snitem salue l'initiative d'une feuille de route relative au bon usage des produits de santé voulue par Frédéric Valletoux, ministre délégué en charge de la Santé et de la Prévention. Mieux répondre à cet enjeu c'est aussi en miroir contribuer à préserver une politique conventionnelle juste et équilibrée des produits de santé à laquelle nous sommes tous très attachés.

A propos du Snitem

Créé en 1987, le Syndicat national de l'industrie des technologies médicales (Snitem) rassemble les acteurs de l'industrie des technologies et dispositifs médicaux y compris les entreprises impliquées dans le numérique en Santé. Il fédère plus de 600 entreprises françaises ou internationales dont la plupart ont la taille de PME ou d'ETI. Le Snitem est ainsi la première organisation en France représentant les entreprises de ce secteur d'activité et l'interlocuteur privilégié et référent des Pouvoirs Publics.

Contacts : Service communication du Snitem : communication@snitem.fr / 01 47 17 63 88

SI VOUS NE SOUHAITEZ PLUS RECEVOIR DE COMMUNIQUÉS DE PRESSE DE LA PART DU SNITEM,
OU TOUT AUTRE COMMUNICATION DESTINÉE À LA PRESSE, MERCI D'ÉCRIRE À COMMUNICATION@SNITEM.F